

**DECISION N° 2024-01
relative aux journées de fermeture de l'INPI en 2024**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 411-1, L. 411-4, R. 411-1 et R. 411-2 ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 3 octobre 2023,

DECIDE

Article 1^{er}

L'Institut national de la propriété industrielle (siège, implantations et délégations régionales) sera fermé le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août 2024.

Article 2

Les délais expirant aux dates visées à l'article 1^{er} sont prorogés jusqu'au premier jour ouvrable suivant, conformément aux dispositions des articles R. 514-2, R. 618-3 et R. 718-2 du code de la propriété intellectuelle.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle ainsi que sur le site internet de l'INPI.

Fait à Courbevoie, le 3 janvier 2024

Le Directeur général de l'INPI



Pascal FAURE